

Commune de
SAINT-ROMANS
Département de l'Isère

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

du 10 décembre 2018 au 12 janvier 2019

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme arrêtée

par délibération du Conseil Municipal le 3 mai 2018

Zonage d'assainissement des Eaux Usées

Zonage des Eaux Pluviales



6. Mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le PLU et le zonage des eaux pluviales

**LES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LA REVISION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME ET LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
ET DES EAUX PLUVIALES DE SAINT-ROMANS**

Sans objet.